

# Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

Programme de subvention des centres éducatifs et culturels des Inuits

Lignes directrices nationales 2013-2014



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) par téléphone au 613-996-6886, ou par courriel à l'adresse suivante : droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

## www.aadnc-aandc.gc.ca

1 800 567-9604 ATS seulement 1 866 553-0554

Version française (PDF) QS-6303-000-FF-A1

Catalogue : R41-11/2013-PDF

ISSN: 2291-4463

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le *Ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, 2013* 

Cette publication est aussi disponible en anglais sous le titre : Inuit Cultural Education Centres Grant Program - National Program Guidelines 2013-2014

# Table des matières

| 1  | Introduction                     | . 1 |
|----|----------------------------------|-----|
| 2  | Objectif                         | . 1 |
| 3  | Résultats                        | . 1 |
| 4  | Activités                        | . 1 |
| 5  | Bénéficiaires admissibles        | . 1 |
| 6  | Processus lié aux propositions   | . 1 |
| 7  | Dépenses admissibles             | . 2 |
| 8  | Dépenses non admissibles         | . 2 |
| 9  | Contribution maximale            | . 2 |
| 10 | Exigences en matière de rapports | . 3 |
| 11 | Coordonnées                      | ,   |

#### 1 Introduction

Le Programme de subvention des centres éducatifs et culturels des Inuits s'adresse à tous les Inuits et à tous les centres éducatifs et culturels communautaires des Inuits. Il vise à assurer le développement et la promotion du patrimoine culturel des Inuits.

# 2 Objectif

Le Programme de subvention des centres éducatifs et culturels des Inuits a pour objectif d'aider les particuliers et les organismes inuits, ainsi que les centres éducatifs et culturels communautaires des Inuits, à exprimer, à préserver, à développer, à revitaliser et à promouvoir leur langue et leur patrimoine culturel, ainsi qu'à partager ce patrimoine culturel avec les autres Canadiens de manière à favoriser la connaissance de la diversité culturelle du Canada.

## 3 Résultats

On s'attend à ce que le Programme de subvention contribue à favoriser la compréhension de la culture inuite et à enrichir le tissu culturel du Canada.

## 4 Activités

Les activités financées dans le cadre du Programme doivent favoriser l'expression, la préservation, le développement ou la promotion du patrimoine culturel des Inuits.

#### 5 Bénéficiaires admissibles

Les bénéficiaires admissibles sont tous les Inuits et les centres éducatifs et culturels communautaires des Inuits.

# 6 Processus lié aux propositions

Le financement du Programme de subvention des centres éducatifs et culturels des Inuits se fondera sur les propositions approuvées. Le choix des propositions se basera sur le respect des objectifs de programme, la répartition géographique étant prise en considération.

Les demandeurs doivent soumettre des propositions détaillées pour toutes les activités qui seront entreprises dans le cadre de l'entente. Ils doivent énoncer clairement comment les activités proposées contribueront à l'atteinte des objectifs et des résultats escomptés du Programme.

#### Soumission des propositions

Seules les propositions électroniques dûment remplies seront prises en considération dans le cadre de l'évaluation. Pour vous servir du modèle de proposition, ouvrez une session dans le Portail des services d'AADNC. Si vous n'avez pas accès au Portail, communiquez avec votre bureau régional. Les coordonnées des bureaux régionaux se trouvent à la section <u>Coordonnées</u> du présent document. Les bénéficiaires nationaux doivent écrire à l'adresse : Education@aadnc-aandc.gc.ca.

Page 1

## Date limite pour la soumission des propositions

Le 7 mai

#### Critères d'évaluation

Toutes les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

- la mesure dans laquelle la proposition contribue à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs du Programme;
- la mesure dans laquelle le plan d'activités, y compris les activités de projet particulières, le calendrier et le budget permettront d'atteindre les résultats escomptés.

**Remarque**: Le fait de respecter ces critères ne garantit pas l'obtention de fonds dans le cadre du Programme.

#### Examen et approbation des propositions

Le personnel du bureau régional ou de l'administration centrale d'AADNC examinera et approuvera les propositions. Les demandeurs recevront une lettre les informant de l'approbation ou du rejet de leur proposition à des fins de financement. Un chèque sera envoyé aux demandeurs dont la proposition a été retenue.

## 7 Dépenses admissibles

Les paiements se limitent aux coûts directs des projets ponctuels liés à la culture inuite, qui sont décrits dans les propositions présentées et comprennent :

- le matériel et les fournitures;
- l'impression et la publication;
- les déplacements.

# 8 Dépenses non admissibles

Les paiements ne couvrent pas les dépenses suivantes :

- les activités ou les opérations permanentes;
- des événements périodiques, comme des réunions annuelles ou des festivals.

#### 9 Contribution maximale

Le Programme est fondé sur les propositions, le niveau de financement étant fixé au cas par cas et limité par le financement total disponible et le nombre de propositions soumises. Les paiements sont limités aux coûts directs prévus, tels que décrits dans les propositions approuvées, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par bénéficiaire, par année.

Si le nombre de propositions admissibles dépasse le budget disponible, les demandes admissibles seront approuvées sur la base « premier arrivé, premier servi ».

# 10 Exigences en matière de rapports

Les bénéficiaires sont incités à envoyer par courriel un résumé de quatre à six lignes de leur projet achevé à l'agent responsable du Programme de subvention des centres culturels et éducatifs des Inuits à AADNC, à l'adresse : <a href="mailto:Education@aadnc-aandc.gc.ca">Education@aadnc-aandc.gc.ca</a>. Le résumé devrait faire état des résultats obtenus à la fin du projet.

## 11 Coordonnées

Les coordonnées des bureaux régionaux se trouvent à la page <u>Contactez les bureaux régionaux</u> (http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033694/1100100033695).

Vous pouvez aussi écrire à l'adresse suivante :
Direction générale de l'éducation
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
10, rue Wellington
Gatineau (Québec) K1A 0H4
Télécopieur : 819-934-1478
Education@aadnc-aandc.gc.ca

Il est possible de télécharger les présentes Lignes directrices nationales à partir du site Web du Ministère, section  $\underline{\text{\'e}ducation}$  (http://www.aadnc-

aandc.gc.ca/fra/1100100033601/1100100033605). Les bénéficiaires de financement des programmes d'éducation d'AADNC peuvent également y avoir accès en cliquant sur le bouton *Voir les instructions* se trouvant à la première page du modèle de proposition électronique du Programme. Pour accéder au modèle de proposition électronique, ouvrez une session dans le Portail des services d'AADNC.